

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Nathalie Jaccard et consorts -  
L'illettrisme, un fléau : comment y remédier dans l'école obligatoire ?**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 9 décembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, Carine Carvalho, Sylvie Pittet Blanchette, Claude Nicole Grin, Claire Attinger Doepper (remplaçant Valérie Induni), de MM. Guy Gaudard, Vincent Bonvin, Nicolas Bolay, John Desmeules, Vincent Keller, Marc Morandi (remplaçant Sergei Aschwanden), David Vogel (remplaçant Jacques-André Haury), sous la présidence de Mme Sonya Butera. Suite à la démission de cette dernière, Mme Sylvie Pittet Blanchette a rapporté.

Mme Nathalie Jaccard, postulante, participait avec voix consultative.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de M. Giancarlo Valceschini (directeur général DGEO), ainsi que de Mmes Nathalie Jaunin (directrice générale adjointe DGEO) et Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le chef du DEF relève que la réponse du Conseil d'Etat est assez détaillée, au vu des éléments à disposition. Effectivement, on manque d'éléments actualisés pour pouvoir juger de la situation. Toutefois, on estime qu'elle est stable. On souhaite analyser l'évolution de l'illettrisme, raison pour laquelle le Programme de législature (PL) précise que l'illettrisme est une problématique qui doit être prise en main par le monde politique, et le Conseil d'Etat en particulier. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat souhaite établir un état des lieux et réactualiser les mesures. On a besoin de mesures orientées résultats ( ? ), ce qui nécessite de bien connaître la question de l'illettrisme. Nous sommes déterminés pour agir sur ces questions, en investissant le temps, l'énergie et les moyens nécessaires pour que cette problématique soit apaisée au fur et à mesure des années.

**3. POSITION DE LA POSTULANTE**

La postulante a conscience que cette réponse date de mai 2022 soit de la précédente législature et que depuis les choses ont évolué. Notamment via le programme de législature le Conseil d'Etat a clairement mis en avant sa volonté de mettre en place un plan d'action contre l'illettrisme.

Cela dit, elle apporte quelques éléments de statistiques :

- L'étude PISA consacre en 2009 un chapitre entier au plaisir et à l'engagement pour la lecture à l'âge de 15 ans. Dans tous les pays de l'OCDE, les élèves qui prennent le plus de plaisir à lire obtiennent des scores nettement supérieurs à ceux des élèves qui en prennent le moins.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la variation de la performance des élèves en compréhension de l'écrit s'explique à hauteur de 18 % par des différences dans le plaisir que les

élèves disent prendre dans la lecture. Dans divers pays comme la France, la Belgique, l'Irlande, la Suède, le Royaume-Uni, l'Autriche ou la Suisse, 25 % des élèves qui prennent le plus de plaisir à lire ont une performance de 110 points supérieure à ceux qui en prennent le moins, soit l'équivalent de plus de trois années d'enseignement scolaire.

Selon une étude du groupe Renaissance sur les pratiques de lecture :

- Entre la maternelle et la fin de la scolarité, les élèves ayant un temps de lecture quotidien moyen de plus de 30 minutes devraient rencontrer 13,7 millions de mots. À l'obtention du diplôme, leurs pairs qui lisent en moyenne moins de 15 minutes de lecture par jour sont susceptibles d'être exposés à seulement 1,5 million de mots. La différence est de plus de 12 millions de mots. Les enfants qui lisent 15 à 29 minutes par jour rencontreront en moyenne 5,7 millions de mots.

À l'évidence, pour le groupe Renaissance, les enfants ont besoin d'au moins 15 minutes de lecture par jour pour commencer à s'améliorer.

On sort d'une crise sanitaire où on a constaté que la désinformation, le complotisme pouvaient entraîner des conséquences. Là aussi il a été prouvé que les enfants âgés de 11 à 16 ans qui avaient un niveau élevé d'alphabétisation étaient plus susceptibles d'aborder l'information en ligne de manière critique que ceux ayant un faible niveau d'alphabétisation. Ils sont donc plus susceptibles d'avoir également une bonne culture médiatique. En revanche, les enfants et les adultes qui s'intéressent moins à la lecture peuvent ne pas avoir la même capacité à identifier la désinformation en ligne.

Pour rappel, 1 personne sur 6 est en situation d'illettrisme en Suisse, dont la moitié ont fait leur scolarité en Suisse et dans le Canton de Vaud. Selon une étude de 2012, environ 12% des élèves vaudois ont des manques de compétences ce qui les empêche de suivre une scolarité convenable.

Comme le rappelle le CE dans sa réponse « *La somme des pertes de gains individuels, de celles qui en découlent pour le fisc, des dépenses de la collectivité en allocations de chômage et en aides sociales, se montent à 1,1 milliards de francs. L'économie de ce montant, que permettrait l'éradication de l'illettrisme, signifierait un gain de plus de 300 millions pour les pouvoirs publics et un revenu amélioré de 310 millions pour l'ensemble des 24'000 personnes qui auraient quitté leur statut d'illettré* ». Rapportée au niveau cantonal, l'estimation de ces coûts pourrait ainsi être de l'ordre de CHF 100 millions pour Vaud.

C'est donc non seulement un problème social, sociétal, mais également économique !

Son postulat demandait :

- *De définir les coûts de l'illettrisme dans le canton ;* à cette question le Conseil d'État apporte une réponse vague, il n'a pas été entrepris d'étude à ce sujet.
- *Une statistique du nombre de personnes entre 15 et 30 ans en situation d'illettrisme ;* là aussi le Conseil d'État n'apporte pas de réponse. Ce qui est regrettable, ces chiffres permettraient de pouvoir mieux appréhender le niveau des besoins et ainsi pouvoir développer une stratégie et une feuille de route qui répondrait à ces besoins.
- *De renforcer les mesures dans le cadre scolaire afin de prévenir et lutter contre l'illettrisme ;* là il y a eu plusieurs actions qui ont été menées dans le cadre scolaire par le département et elle l'en remercie, il faut toutefois continuer de renforcer ces mesures.
- *D'étudier les possibilités de mettre en place un concept quotidien de lecture dans le cadre scolaire à l'image de ce qui se pratique dans le cadre de l'Association : « Silence, on lit ! ».*

Dans la réponse du Conseil d'État, il est fait mention du « bruit des pages » qui est une jolie opération qui fait la promotion de la lecture avec 2 actions par an, mais malheureusement cela ne contribue pas à favoriser l'apprentissage de la lecture qui doit être, comme on vient de le voir quotidien pour être efficace.

#### 4. DISCUSSION GENERALE

Le chef du DEF partage les mêmes préoccupations que la postulante. Il émet les réserves d'usage sur les chiffres, notamment en matière économique. A sons sens, en agissant contre l'illettrisme on va essentiellement donner des chances à des gens d'avoir une autre vie, plus indépendante économiquement, plus riche, plus intéressante. Ce qui est de notre responsabilité.

La directrice générale adjointe DGEO relève les deux axes importants : le plaisir, d'une part, l'entrée dans l'écrit par l'acquisition de la technique et des réflexes, d'autre part. On table, en particulier au cycle I, d'avoir du travail à la fois en classe et à la maison, une méthode permettant même lorsque les parents ne parlent pas le français de mettre en place le rituel de lecture qui doit balancer entre acquérir la technique et garder le plaisir. On sait que plus on intervient précocement, plus on a la chance de diminuer le nombre d'élèves qui n'ont pas le niveau requis à quinze ans. On est en train de mettre en place des épreuves diagnostic en 3P, lorsqu'on entre vraiment dans l'écrit après les deux années d'enfantine, afin de cibler les enfants qui présentent déjà des difficultés – et intervenir tout de suite. C'est le repérage précoce. On va également mettre en place un projet de lecture numérique, afin de voir comment l'outil numérique peut déclencher plus de plaisir ou de facilité d'accès pour certains élèves. On va dans ce contexte cibler les 7P.

Une députée s'interroge si l'outil mis en place dès 2021 a déjà fait l'objet d'une évaluation. Concernant les familles où le français n'est pas la langue pratiquée, elle cite des projets comme mille et une histoires qui permettent de lire avec les enfants en langue originelle.

Un député constate que des jeunes ayant obtenu un certificat d'étude ont des lacunes importantes en français. Il arrive même que la commission d'apprentissage constate un niveau de français insuffisant, alors que quatre mois auparavant l'apprenti en question a reçu un certificat d'étude, qui devrait garantir un enseignement suffisant.

Une députée relève les propos du Conseil d'Etat qu'on ne dispose pas de chiffres récents. Cependant, les élèves ont régulièrement des épreuves cantonales de référence. Ces ECR ne permettent-elles pas de faire des constats sur l'évolution de la capacité de lecture et écriture ?

Le directeur général DGEO confirme qu'on dispose de plusieurs outils permettant d'évaluer le niveau dans différentes disciplines. Des examens cantonaux écrits ont été introduit l'année dernière en place de l'ECR de 10P, justement pour évaluer ce niveau de compétence de manière uniforme dans le canton. On est en train d'analyser le premier retour de ces résultats. L'objectif est de restituer aux établissements les éléments qui leur permettent de questionner le niveau atteint par leurs élèves en référence à un niveau moyen cantonal. Des outils et des indicateurs plus complets que les ECR.

Les épreuves intercantionales COFO (compétences fondamentales) découlent du concordat Harnos, lequel confie à CDIP le soin de comparer les élèves en Suisse, y compris des éléments comparatifs entre cantons. Les COFO donnent un résultat relativement élevé, puisque seules les compétences fondamentales sont évaluées. D'où un débat en cours visant à élargir les compétences évaluées, des nouvelles informations qui permettront de mieux cerner les compétences de nos élèves.

S'agissant du constat que certains élèves ayant obtenu un certificat font des mauvais résultats en français dans les cours professionnels, il rappelle que le certificat est délivré sur la base d'un résultat global : un élève rencontrant des difficultés en français peut avoir de meilleurs résultats dans d'autres branches. Reste que cela n'est pas satisfaisant : les milieux professionnels estiment qu'il faudrait aider les élèves qui ont des troubles ou des déficiences. Avec la DGEP, on travaille sur la question de l'accès à des prestations de type PPLS pour des apprenti.e.s voire des gymnasien.ne.s. En effet, la LPS concerne la tranche d'âge de 0 à 20 ans.

Un député entend qu'il y a en 10P un moyen de comparer les élèves par un examen. Est-ce que le département entend procéder à ce type de statistiques de manière régulière durant la formation ?

Le chef du DEF rappelle qu'il ne suffit pas de procéder à un examen pour savoir où en est l'illettrisme, sinon on ne se serait pas en train d'en parler. Des personnes justement passent entre les gouttes de tous les examens. Elles ont la capacité de se débrouiller dans la vie courante et n'ont pas été détectées. On parle d'un phénomène complexe, qui nécessite une analyse approfondie.

En p. 4 du rapport, on lit que : « *Ces moyens visent un enseignement efficace de la compréhension et de la production de l'écrit, par une pédagogie universelle et un enseignement explicite.* » Qu'entend-on par « enseignement explicite » ? Est-ce une référence à la méthode syllabique ?

La directrice générale adjointe DGEO confirme que la méthodologie introduite il y a un an et demi est basée sur l'approche syllabique, dite explicite. Et non plus l'approche globale.

La postulante rappelle que le plaisir de lire est très important, sans sanction pédagogique ni de note. Ce qui aide à l'apprentissage de la lecture. Elle espère que cela sera introduit dans les plans d'action.

Le chef du DEF estime que ces considérations pédagogiques sont entendues par les professionnels. Et mises en pratique le plus souvent possible. Le directeur général DGEO note que si on souhaite que la lecture fonctionne, cela doit être un plaisir. Ce qui a pour conséquence qu'on ne doit pas être en permanence dans une logique d'évaluation, qu'elle soit formative ou sommative. Sans compter que des élèves perdent leurs moyens au moment des épreuves. Il faut un juste milieu, varier les approches.

Une députée demande concernant l'accès aux bibliothèques publiques si la situation a été améliorée.

Le chef du DEF témoigne que de gros efforts ont été faits dans les écoles. Le directeur général DGEO confirme : les bibliothèques scolaires ont été professionnalisées, en lien avec la BCU.

La postulante n'était pas convaincue par le rapport. Au vu des engagements et des explications fournies par le Département, elle l'accepte finalement. Elle suggère que le Département informe régulièrement des actions menées, par exemple via la COGES ou les commissions thématiques.

## **5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION**

*A l'unanimité des quinze commissaires présents, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.*

Ecublens, le 24 février 2022

La rapporteuse :  
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*